



PROCÈS-VERBAL N°9

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : jeudi 27 novembre 2025

Présent(s) :

MM. Patrick SCALA (Président CRTIS) , BULLY Patrice, ALCOVERRO Pierre, TOURREL Jean-Claude , MBEG NDENGA Patrice

Excusé(s) :

Assistent : VOLTZ Loris, Référent administratif

Référent Sols Sportifs : Pierre ALCOVERRO

Référent Eclairage : Jean-Claude TOURREL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LA COLLE SUR LOUP - STADE MARCEL LAURENT - NNI 60440101

Cette installation était classée en T6.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du terrain et des documents transmis :

- Formulaire de classement
- Rapport de visite

La Commission regrette l'absence de réception des tests in situ du gazon synthétique conformes à la réglementation en vigueur .

Au regard de la réglementation fédérale, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en Niveau T6 SYN jusqu'au 30/06/2026. Elle demande à réceptionner les tests in situ afin de lever la réserve de conformité.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CANNES - STADE RAYMOND GIOANNI - NNI 60290301

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage en Niveau E5 LED et des documents transmis :

Formulaire de classement
Etude technique

- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 262 lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.50
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.73

Au regard de la réglementation fédérale en vigueur, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 27/11/2029.

LA COLLE SUR LOUP - STADE MARCEL LAURENT - NNI 60440101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E5 LED de la CRTIS en date du 30/06/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage en E7 et des documents transmis :

- Formulaire de classement
- Etude technique
- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 287 lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.50
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.67

Au regard de la réglementation fédérale en vigueur, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 27/11/2029.

2.2 Confirmation de classement

CARROS - STADE OMNISPORTS 1 - NNI 60330101

Cet éclairage était classé en niveau E7.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement de l'éclairage en E7 et des documents transmis :

- Formulaire de classement éclairage.
- Etude technique.
- Type de source lumineuse : **LED**
- Eclairage moyen : 162 lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.54
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.72

Au regard de la réglementation fédérale, La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 27/11/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DU VAR

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CARCES - Gymnase du Collège DE GAULLE-ANTHONIOZ - NNI 830329901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial du gymnase en Futsal 3 et des documents transmis :

- Rapport de visite
- l'Attestation d'Ouverture au Public

Au regard de la réglementation fédérale, La Commission prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 10/07/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

BARJOLS - STADE LOUIS GUÉRIN - NNI 830120201

Cette installation était classée en niveau Travaux.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement du terrain en T5 SYN suite à la réalisation des travaux et des documents transmis :

- Formulaire de classement
- Rapport de visite
- Tests in situ du 28/03/2024
- L'attestation d'Ouverture au Public

Au regard de la réglementation fédérale, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/01/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LA VALETTE DU VAR - STADE ANGELIN SEGOND - NNI 831440201

Cet éclairage n'a jamais été classé.

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable défavorable E6 de la CRTIS du fait de la hauteur des mâts insuffisante, des GR non présent dans l'étude et des angles d'inclinaison trop élevée.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage en E6 LED et des documents transmis :

Formulaire de classement
Etude technique

- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 174 lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.69

Au regard de la réglementation fédérale en vigueur, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/01/2029.

2.2 Confirmation de classement

DRAGUIGNAN - STADE RAOUL BRULAT N° 1 - NNI 830500101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de confirmation de classement d'éclairage de l'installation sportive et du document transmis:

Formulaire de classement
Etude technique

- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 302 lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.28
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.40

La Commission relève que le Rapport (U1h) est inférieur à la valeur règlementaire pour un niveau de classement supérieur, elle demande qu'une intervention sur les projecteurs au niveau des bancs des joueurs.

Au regard de la réglementation fédérale, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 LED jusqu'au 08/01/2029.

FLAYOSC - STADE MICHELAGE - NNI 830580101

Cet éclairage était classé en E7.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage

- Formulaire de classement

- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 137 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.22
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.47

Au regard de la réglementation fédérale en vigueur, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 27/11/2029. Elle indique qu'une action corrective devra être menée sur le Rapport (U1h) pour retrouver des valeurs conformes à la réglementation pour un Niveau E6.

HYERES - STADE PERRUC - NNI 830690101

Cet éclairage était classé en Niveau E4.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement en Niveau E4 et des documents transmis :

Formulaire de classement éclairage.

- Type de source lumineuse : **LED**

- Eclairage moyen : 492 lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.63
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.85
- Point Bis : Conformes

Au regard de la réglementation fédérale, La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 LED jusqu'au 27/11/2027.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

La C.R.T.I.S. valide également la confirmation de niveau de classement effectué en Commission restreinte pour le dossier Hyères - Stade Perruc - Eclairage.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CARPENTRAS - Gymnase Eric Tabarly - NNI 840319901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial du gymnase.

- L'Imprimé de classement
- le Rapport de visite
- Plan de l'aire de jeu

Elle relève qu'ils n'existent pas de vestiaire arbitres pour un classement en Niveau Futsal 3.

Au regard de la réglementation fédérale, la Commission prononce, en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 10/07/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

AVIGNON - STADE LÉON DULCY - NNI 840070201

Cette installation était classée en T4 SYN.

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable T4 de la CRTIS en date du 24/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du terrain et des documents transmis suite au remplacement du gazon synthétique :

- Formulaire de classement
- Rapport de visite
- Test in situ du 13.10.2025

Au regard de la réglementation fédérale, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en Niveau T4 SYN jusqu'au 08/01/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

AVIGNON - STADE LÉON DULCY - NNI 840070201

Cet éclairage était classé en E5.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage en E5 suite à un changement de technologie LED et des documents transmis :

Formulaire de classement

Etude technique d'éclairage du 11/03/2025.

Rapport d'essai de contrôle du 30/09/2025

- Type de source lumineuse : **LED**
- Eclairage moyen : 297 lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.53
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.74

Au regard de réglementation fédérale, la Commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 27/11/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ALLAUCH - STADE DALMASSO - NNI 130020201

Cette installation était classée en T5 SYN.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du terrain suite à la réhabilitation des vestiaires et des documents transmis :

- Formulaire de classement
- Rapport de visite
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Elle regrette l'absence de transmission de tests in situ de mesure des qualités sportives et de sécurité et demande que le document lui soit transmis dans les meilleurs délais.

Au regard de la réglementation fédérale, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN Prov jusqu'au 30/06/2026 pour levée de réserve.

1.3 Changement de niveau de classement

MARSEILLE - STADE FÉLIX WEYGAND 1 - NNI 132130501

Cette installation sportive était classée en niveau Travaux.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du changement de niveau de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis suite à la réalisation de l'ouvrage et la mise en conformité du terrain pour la zone de sécurité (pose d'un pan de synthétique dans les rigoles)

- Formulaire de classement
- Rapport de visite en date du 27 août 2025

Au regard de la réglementation fédérale, la Commission décide de procéder au classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 27/08/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

MARSEILLE - Stade De L' Estaque (Vernazza) - NNI 132160301

Cet éclairage était classée en Niveau E6.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de l'éclairage de cette installation en niveau en E5 suite à un changement de technologie LED et des documents transmis :

- Formulaire de classement
- Etude technique en date du 09/04/2025

- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 285 lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.50
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.75

Au regard de la réglementation fédérale, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 27/11/2029.

2.4 Avis préalable

ALLAUCH - STADE DALMASSO - NNI 130020201

Cet éclairage était classé en Niveau E7.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande d'avis préalable d'éclairage de cette installation et des documents transmis dans le cadre de la réalisation du projet en E5 en LED :

- Formulaire classement APE
- Etude technique d'éclairage en date du 05/11/2025

- Type de Sources lumineuses : **LED**
 - Eclairage moyen : 231
 - Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.73
 - Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.51

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce un avis préalable favorable pour la mise en place de cet éclairage en E6. Elle indique que les prévisions photométriques correspondent à un Niveau E6 (Mise en service inférieure à 250 Lux) et que la Commission devra retrouver des valeurs identiques in situ après réalisation de l'ouvrage.

ROUSSET - STADE PLAINE SPORTIVE 1 - NNI 130870101

Cet éclairage est classé jusqu'au 21/05/2027.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande d'avis préalable d'éclairage de cette installation et des documents transmis dans le cadre de la réalisation d'un projet d'éclairage en E4.

Formulaire classement APE
Etude technique d'éclairage du 17.02.2025

- Type de Sources lumineuses : **LED**
Eclairage moyen: 454
Rapport Mini/Maxi: 0.56
Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.81

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un avis favorable pour la mise en place de cet éclairage en LED.

Elle indique que les prévisions photométriques correspondent à un niveau E4 LED et que la Commission devra retrouver des valeurs identiques in situ après réalisation de l'ouvrage.

2.5 Affaires diverses

